

Lois demandées et lois données

Par **titoom**, le **16/09/2011** à **15:12**

Bonjour à tous :)

Je viens de faire ma rentrée en première année de droit, plusieurs cours se sont déjà déroulés dont le cours d'introduction historique au droit.

J'aurai besoin de votre aide pour comprendre une partie de ce cours qui reste très floue pour moi:

la partie concernant les lois demandées et les lois données
(faisant partie des sources créatrices de droit sous la République)

De plus il est fait mention de lois octroyées et de lois votées

Je n'ai vraiment pas bien saisi la différence entre ces différents types de lois.

Merci à tous ceux qui prendront la peine de m'aider ;)

Par **titoom**, le **16/09/2011** à **16:13**

Tout d'abord merci de m'avoir répondu [smile3]

Je ne pense pas qu'il s'agisse de la différence entre proposition et projets de lois. Malgré que ces lois interviennent sous la République (509 - 27 av JC), je ne pense pas qu'il y ait de réelles similitude entre les lois demandées, données et les propositions, projet de loi.

Par **titoom**, le **16/09/2011** à **18:13**

J'ai aussi essayé internet il n'y a rien [smile17]

Pour répondre à ta question, "les lois demandées et les lois données" correspondent à une sous de sous partie d'une sous partie de partie etc... ^^

Enfaîte, elle correspond au 1) du B) lui même appartenant au § 2 (correspondant au paragraphe) de la section 1 du chapitre 1 du titre 1 de la première partie). Sinon c'est

vachement sympa le droit [smile4]

Par **yanos**, le **17/09/2011** à **09:59**

Bonjour,
Vous avez regardé dans un manuel de droit romain ?

Par **titoom**, le **17/09/2011** à **17:09**

Je viens de trouver quelque chose: <http://11droit.awardspace.com/IHD.html>

D'après ce document + mon cours:
Lois votées = lois demandées
Lois octroyées = lois données

Si quelqu'un est callé en histoire du droit, qu'il n'hésite pas à me corriger si je me trompe ;)

Par **shaane12**, le **17/09/2011** à **18:51**

Attention aux sites internet ! on n'est jamais trop sûrs de leur contenu !

Si vous avez des difficultés à saisir des concepts de votre cours, n'hésitez pas à aller chercher dans les divers manuels de votre BU. Si vous n'avez toujours pas de réponses claires, le mieux c'est de demander à votre chargé de TD ou à votre professeur pendant l'intercours.